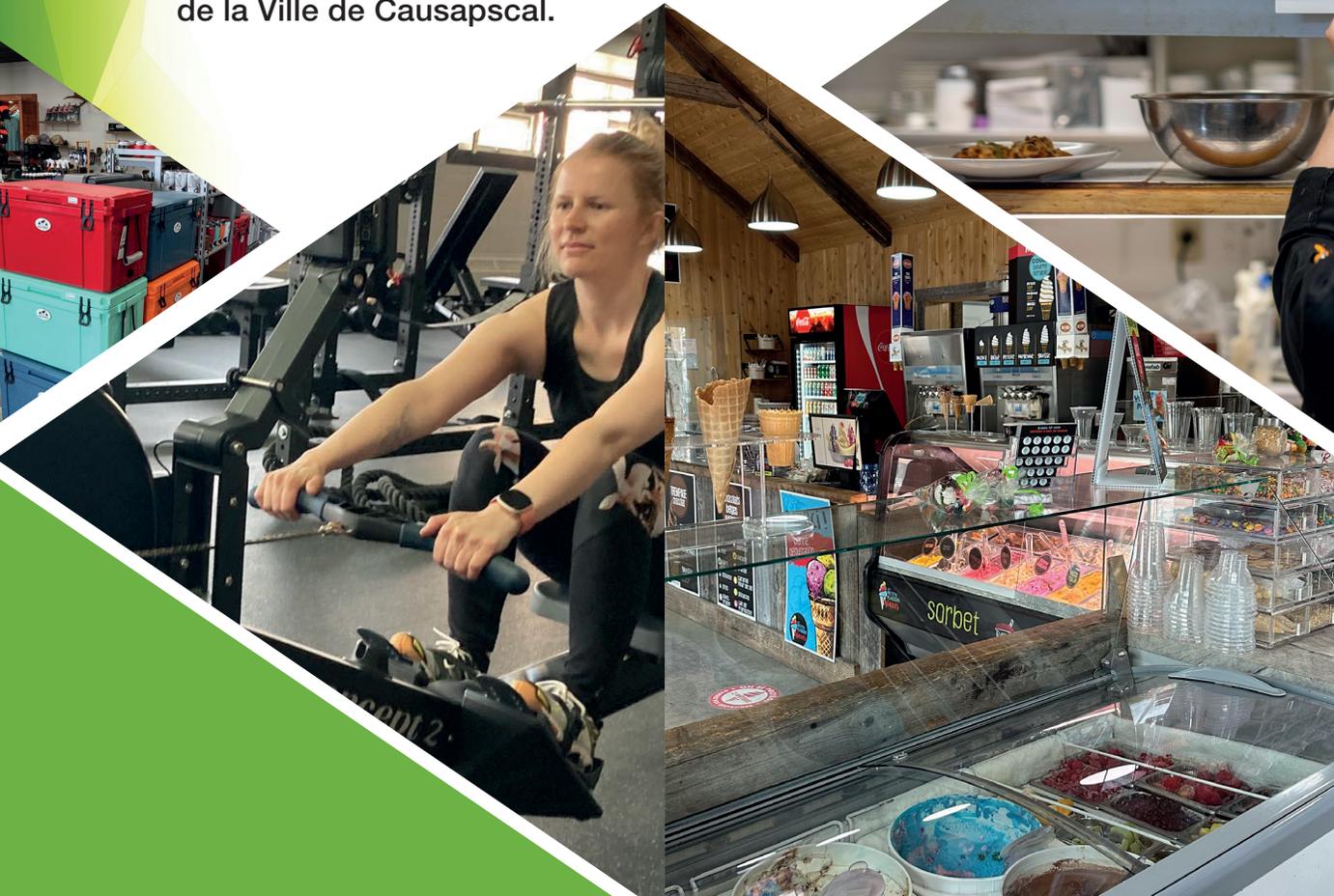


POURQUOI DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ?

Les divers programmes
d'aide visent à **favoriser
le développement
économique**
et ainsi contribuer
à la création et au maintien
d'emplois sur le territoire
de la Ville de Causapsca.



1, rue Saint-Jacques Nord
Causapsca (Québec) G0J 1J0
Téléphone: 418 756-3444
Télécopieur: 418 756-3344
Courriel: reception@causapsca.quebec
WWW.CAUSAPSCAL.NET



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

POUR LES
ENTREPRISES



VOLET 1
CRÉDIT
de taxes



VOLET 2
RELOCALISATION
d'entreprise



VOLET 3
EXPLOITATION
d'une entreprise
du secteur privé

VOLET 1

CRÉDIT de taxes



OBJECTIFS:

Le crédit de taxes accordé a pour effet de compenser l'augmentation du montant payable à l'égard de l'immeuble pour les taxes foncières lorsque l'augmentation résulte des dépenses admissibles.

DÉPENSES ADMISSIBLES:

- > Travaux de construction ou de modification sur l'immeuble;
- > Occupation d'un immeuble;
- > Relocalisation dans l'immeuble d'une entreprise déjà présente sur le territoire de la Ville.

AIDE FINANCIÈRE:

- 1 **100 %** pour l'exercice financier en cours;
- 2 **75 %** pour les deux exercices suivants;
- 3 **50 %** pour les deux autres exercices.

VOLET 2

RELOCALISATION d'entreprise



OBJECTIFS:

Aide financière à une entreprise qui projette une expansion qui ne peut se réaliser sur son emplacement actuel ou que l'usage est non autorisé dans la zone où elle est située selon le règlement d'urbanisme en vigueur.

DÉPENSES ADMISSIBLES:

- > Droits de mutation, perçus par la Ville, du propriétaire de l'entreprise sur l'immeuble ou de la partie de celui-ci qui reçoit l'entreprise relocalisée;
- > Frais de déménagement;
- > Frais de repas, frais de salaires, frais de location de camion, frais de déménageurs et frais d'essence.

AIDE FINANCIÈRE:

Le montant sera déterminé sur présentation des factures reliées aux dépenses admissibles. La Ville accordera une aide financière correspondant à 25 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Certaines restrictions s'appliquent.

Pour plus de détails, visitez le site Internet de la Ville (www.causapscal.net) vous trouverez

la **POLITIQUE COMPLÈTE** et le **FORMULAIRE DE DEMANDE** sous l'onglet : ➔ La ville ➔ documents

➔ autres ➔ Municipalité-politiques municipales-politique d'investissement.

VOLET 3

EXPLOITATION d'une entreprise du secteur privé



OBJECTIFS:

Aide financière à toute personne qui désire exploiter une entreprise, acquérir une entreprise ou procéder à l'expansion d'une entreprise et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence.

DÉPENSES ADMISSIBLES:

- > Terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toutes autres dépenses de même nature, à l'exception des dépenses d'achalandage;
- > Acquisition de technologies, de logiciels, de brevets ou toutes autres dépenses de même nature, excluant les activités de recherche et développement;
- > Fonds de roulement de la première année;
- > Acquisition de titres de propriété et les frais de services professionnels liés à la transaction d'acquisition.

AIDE FINANCIÈRE:

Le montant est calculé en fonction du coût du projet ainsi que du secteur d'activité et varie entre 1000 \$ à 5 000 \$.

Dans le cas du secteur tertiaire, les projets dont le marché est fortement concurrentiel sont exclus.